



Convocation pour sanction disciplinaire

Par **horus22_old**, le **03/12/2007** à **12:19**

Bonjour,

en juin on m'a demandé de reprendre un travail en attendant que la personne qui le faisait revienne (c'était une cadre et je ne suis que secrétaire)

en octobre un travail que je devais remettre pour le 9 nov dernier délai (19 dossiers en 4 jours à faire alors que 2 ans auparavant la personne que je remplaçait n' avait eu que 3 dossiers qu'elle avait fait en 15 jours) je n'avais eu tous les documents que le mercredi pour devaient partir le vendredi.

je signale que c'est une petite association qui n'ai pas marquée dans mon contrat de travail et je n'ai fais l'objet d'aucune rémunération supplémentaire. Des économies ont été faites sur mon dos.

A ce jour je suis convoquée pour sanction disciplinaire vendredi matin.

Qu'est ce que je risque ?

je signale que tout le personnel travaille dans un climat de stress permanent et de rabaissement de nos capacités.

merci de bien vouloir me répondre